



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 26/03/19

Reçu en Préfecture le : 26/03/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 mars 2019
D - 2019/96

Aujourd'hui 25 mars 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Michèle DELAUNAY présente jusqu'à 16h30 et Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17h00

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Benoit MARTIN

Equipement en tableaux numériques interactifs des écoles privées sous contrat d'association. Autorisation. Décision

Madame Emmanuelle CUNY, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2010, la ville de Bordeaux a lancé dans le cadre du projet « Bordeaux, cité digitale » en partenariat avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde (DSDEN 33) l'équipement de tableaux numériques interactifs (TNI) ou de Vidéoprojecteurs interactifs (VPI) avec pour objectif de favoriser l'accès de tous les enseignants et élèves bordelais aux ressources numériques, en particulier à internet et à leur usage pertinent en classe.

Visant à encourager l'usage des nouvelles technologies, des appels à projets auprès des enseignants des écoles publiques ont été lancés afin de permettre d'équiper toutes les salles de classes élémentaires volontaires. Plus de 400 TNI / VPI ont ainsi été déployés.

Parallèlement, les établissements d'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association ont souhaité s'inscrire dans cette dynamique qui répond à la volonté du Ministre de l'Éducation nationale de développer l'usage du numérique à l'école primaire.

Dans les mêmes conditions que les écoles publiques, les équipes pédagogiques ont donc répondu chaque année à l'appel à projets proposé à l'ensemble des enseignants. Les dossiers présentés ont fait l'objet d'une validation conjointe par la direction diocésaine de l'enseignement catholique, les services départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde et la Mairie de Bordeaux. ¶ ce jour 135 TNI ont été subventionnés par la ville de Bordeaux depuis 2011.

A la rentrée scolaire de septembre 2018, l'école Sainte Monique a bénéficié d'une ouverture de classe en élémentaire qu'il y a lieu d'équiper en VPI.

Ceci représente une subvention de 2 698 euros par école pour l'année 2019.

En conséquence, afin d'accompagner l'école Sainte Monique dans son équipement en matériel numérique, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Consentir à une subvention à l'école privée Sainte Monique de 2 698 euros pour un VPI, ce qui correspond au coût moyen d'un VPI installé dans les écoles publiques (tableau, poste de travail et visualisateur),
- Procéder au versement de cette subvention de 2 698 euros sur les comptes bancaires de l'union départementale des organismes de gestion de l'enseignement catholique (UDOGEC33) qui procédera à l'achat de ce matériel.

Cette somme sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours sur le chapitre 204, article 20421, fonction 213.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 25 mars 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Emmanuelle CUNY